

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_B299-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B299

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Approbation de l'avenant n°1_2015_07 au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune des Pennes-Mirabeau

Le 10 juillet 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargyes – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Héléne, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_26

BUREAU DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Appui aux Communes - Approbation de l'avenant N°1_2015_07 du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune des Pennes-Mirabeau

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Pour faire suite à la délibération du Bureau communautaire du 9 avril 2015, portant à 2 ans supplémentaires la durée des contrats communautaires pluriannuels de développement, il est proposé de délibérer le nouvel avenant n°1_2015_07 du contrat de la commune des Pennes-Mirabeau.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de Schéma de Cohérence Territoriale la Communauté du Pays d'Aix a souhaité soutenir l'aménagement et le développement des territoires des communes. Le Conseil Communautaire du 29 novembre 2013 a validé la mise en place du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement (CCPD) qui vise à accélérer la réalisation des projets communaux sur une durée de 5 ans renouvelables.

Entre décembre 2013 et juillet 2014, la Communauté du Pays d'Aix a signé 36 Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement avec ses communes membres.

Le 22 mai 2014 afin de préciser la gestion des projets communaux et d'en faciliter l'exécution, la CPA a validé un avenant 2014.

Au regard du taux de réalisation, la Communauté du Pays d'Aix, lors du Bureau du 9 avril 2015 par délibération n°2015_B129, a validé la mise en place de l'avenant n°1_2015 qui doit permettre d'optimiser l'utilisation des fonds de concours. Cet avenant augmente la durée de réalisation des contrats de 2 années supplémentaires.

Aujourd'hui et comme convenu dans la délibération du 9 avril 2015 (n°2015_B129), conformément à l'article 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales il convient de valider l'avenant n°1_2015_07 de la commune des Pennes-Mirabeau.

Lors de la séance du Conseil municipal du 30 avril 2015 dans sa délibération n°95x15, la commune des Pennes-Mirabeau **modifie à la baisse** l'enveloppe des fonds de concours nécessaires à la mise en œuvre de son contrat.

L'Avenant n°1_2015_07 de la commune des Pennes-Mirabeau est annexé à ce rapport. A titre d'information est joint également le tableau récapitulatif des opérations d'investissement prévues ainsi que la répartition des coûts prévisionnels.

La Communauté du Pays d'Aix consacra désormais une participation de **25 966 078,00 €** par voie de fonds de concours à la commune des Pennes Mirabeau pour la mise en œuvre de son contrat communautaire de développement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle consistant à attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU la délibération n° 2015_B129 du Bureau communautaire du 9 avril 2015 approuvant l'avenant type au CCPD ;

VU la délibération n°95x15 de la commune des Pennes Mirabeau en date du 30 avril 2015 ;

VU l'avis de la Commission Finances et contrôle de gestion en date du 25 juin 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant modifiant le contrat communautaire pluriannuel de développement de la commune des Pennes-Mirabeau ;
- **AUTORISER** Madame le président de la CPA ou son représentant à signer le présent avenant ;
- **AUTORISER** Madame le président de la CPA ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision pour assurer l'exécution de la présente délibération ;

Annexe n°07_Les Pennes Mirabeau

Envoyé en préfecture le 06/05/2015

Reçu en préfecture le 06/05/2015

Affiché le - 6 MAI 2015



Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement

AVENANT n°1_2015

Vu le contrat pluriannuel passé avec la commune de Pennes Mirabeau signé en date du 13 Février 2014 par la ville et le 12 Mars 2014 par la CPA.

Vu l'avenant 2014 assouplissant les modalités de gestion des contrats signé en date du 22 Septembre 2014 par la ville et le 28 Octobre 2014 par la CPA.

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,
représentée par son Président, **Madame Maryse Joissains Masini**, dûment habilitée à signer le présent Avenant au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement par délibération du Conseil Communautaire n°2015_B129 en date du 9 avril 2015.

Désignée ci après par les initiales « la CPA »

D'une part,

Et

La Commune des Pennes Mirabeau,
représentée par son Sénateur – Maire, **Monsieur Michel AMIEL** dûment habilité à signer le présent Avenant par délibération du Conseil Municipal n°95.X.15 en date du 30/04/15

Désignée ci après par « la Commune »

D'autre part.

Le présent avenant a pour objet de modifier - le paragraphe 6 du préambule ainsi que les articles 2 – 3 – 4 – et 7 du Contrat Communautaire Pluriannuel de développement, d'y adjoindre l'article 9bis relatif à la nouvelle durée des contrats.

1_Le Paragraphe 6 du préambule est modifié comme suit

La commune des Pennes Mirabeau et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engagent pour une durée de sept ans sur la mise en œuvre des actions et des projets prioritaires définis dans ce contrat. »

2_L'article 2 est modifié comme suit

Article 2 – Les programmes, opérations ou projets d'investissements sont répartis dans les thématiques suivantes:

- VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN
- HABITAT
- EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE
- REHABILITATION PATRIMOINE
- EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES
- AMENAGEMENTS PAYSAGERS
- EQUIPEMENTS CULTURELS
- PARKING
- PISTE CYCLABLE
- EAU / ASSAINISSEMENT
- ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE
- ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC
- ACCESSIBILITE
- RISQUES MAJEURS
- DIVERS

Pour la commune des Pennes Mirabeau la liste des programmes, opérations ou projets d'investissements objets du présent contrat, est définie comme suit.

- **VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN**

Le programme de voirie comprend différentes opérations de requalification de voies, de mise en sécurité et réfection de réseaux sur tout le territoire communal.

- **HABITAT**

Une opération de zone d'aménagement concertée confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires « ZAC Pallières II » prévoit environ 950 logements (dont 30% de logements sociaux) sur 32 Ha.

Il est prévu dans le budget prévisionnel de l'opération une participation communale au financement d'équipements publics (école, crèche, espace polyvalent, équipement sportif ...)

- **EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE**

Dans le cadre des travaux nécessaires à la rénovation et à la mise aux normes progressive des bâtiments communaux la ville a prévu un programme portant sur la rénovation et l'extension de groupes scolaire, la création d'un pôle sécurité et la réhabilitation des ateliers municipaux.

- **REHABILITATION PATRIMOINE**

La commune envisage de lancer un diagnostic sur le patrimoine bâti afin de programmer des travaux de mise aux normes et de réhabilitation.

Une opération de rénovation d'une église appartenant à la commune pour corriger les désordres affectant l'édifice est également prévue.

- **EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES**

Afin d'améliorer et développer la pratique sportive sur la commune le programme prévoit la réalisation d'une plaine sportive intégrant deux activités principales le rugby et l'athlétisme ainsi que des locaux administratifs (service des sports et locaux associatifs).

Il est prévu également la réalisation d'un pôle football ainsi que la requalification de différents équipements sportifs.

- **EQUIPEMENTS CULTURELS**

- équipements culturels communaux

La commune a prévu la requalification d'un centre à vocation socio-culturelle « Victor Hugo » situé dans le quartier de la Gavotte dans l'objectif de repenser l'aménagement de ce quartier en regroupant différents équipements et services publics pour en faire un lieu de vie intergénérationnel.

Ce projet structurant pour la commune permettra en mutualisant des espaces et équipements de réduire les coûts de fonctionnement d'équipements dispersés sur le territoire communal.

- Réhabilitation de salles à vocation culturelles accueillant les associations oeuvrant dans le domaine de la culture

Le programme prévoit la réhabilitation de deux salles à vocation culturelle « Albert Camus » et « chalet Frédéric Mistral » qui nécessitent une mise aux normes technique et d'accessibilité.

- **PARKING**

- La réalisation d'un parking commerçants dans le quartier de la gavotte est prévue pour favoriser la préservation du commerce de proximité.

- **EAU / ASSAINISSEMENT**

- Une vaste opération de travaux sur les réseaux humides (eau potable, pluvial et assainissement) dans le quartier du plan des Pennes est prévue ainsi que différentes tranches d'extension du réseau d'assainissement sur la zone commerciale de Plan de Campagne pour limiter les rejets polluants.

- Des travaux de lutte contre les inondations sont également programmés avec la réalisation de bassins de rétention et le lancement d'un schéma directeur sur la gestion des eaux pluviales et usées.

- **ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE**

Dans le cadre d'un marché à performance énergétique la ville a lancé plusieurs phases de rénovation de son réseau d'éclairage public ainsi que des travaux d'extension du réseau.

Un réseau de 130 caméras de vidéoprotection a été installé récemment sur la commune et des travaux d'extension de ce réseau sont planifiés pour améliorer la sécurisation de la population.

- **ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC**

Suite au travail mené avec un économiste de flux, différents travaux pluriannuels visant à améliorer le confort thermique des bâtiments communaux et réduire le budget consacré aux fluides sont prévus (dont notamment : rénovation chauffage, isolation, réfection toiture et menuiseries ...).

- **ACCESSIBILITE**

Dans le cadre de l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée en cours de réalisation, la commune a prévu une ligne budgétaire de travaux de mise aux normes d'accessibilité des établissements publics.

- **DIVERS**

Une enveloppe d'acquisition de biens mobiliers nécessaires aux services municipaux est inscrite comprenant notamment les achats de jeux d'enfants , de gros outillage, de mobilier pour les cantines et les écoles, de matériel informatique et radio, de véhicules...

3_ L'article 3 est modifié comme suit

Article 3 –

Pour le financement de ce contrat, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix consacra un crédit maximal de [REDACTED] correspondant à 50% du montant hors taxes de la part des investissements restants à la charge de la commune (déduction faite des aides financières obtenues auprès des autres partenaires), réparti sur 7 ans suivant le tableau annexe et qui fera l'objet d'une AP déclinée en CP annuels. Chaque année, la commune des Pennes Mirabeau et la communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'engagent à inscrire les crédits nécessaires au financement de chaque tranche du programme, opération ou du projet d'investissement visés à l'article 2. »

4_ L'article 4 est modifié comme suit :

Article 4 –

Le coût estimatif des opérations, l'échéancier prévisionnel de réalisation et le montant prévisionnel des fonds de concours répartis annuellement sur sept années, et attribués sur le montant HT figurent à titre d'information en annexe au présent contrat.

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix et la Commune ajusteront la programmation dans l'enveloppe maximale correspondant à l'Autorisation de Programme délibérée.

Le versement de la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix sera effectué annuellement selon les modalités suivantes :

- la CPA versera 70 % du montant du fonds de concours correspondant au montant des dépenses réellement engagées sur l'opération, le projet ou le programme référencé à l'article 2, sur présentation de :

- l'OS ou bon de commande correspondant,
- le plan de financement prévisionnel
- le formulaire de demande de versement dûment rempli

- le versement du solde se fera à hauteur des dépenses réellement engagées par la commune sur production de :

- l'état liquidatif des dépenses mandatées, visé par l'ordonnateur et le trésorier
- le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune

- concernant les acquisitions, le versement sera effectué à 100 % du montant du fonds de concours correspondant, sur présentation :

de l'acte d'achat ou de l'état liquidatif des dépenses visé par l'ordonnateur et le trésorier ;

le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune »

L'article 7 est modifié comme suit

Article 7 –

Le présent contrat n'est pas modifiable dans son contenu global. Toutefois, pour prendre en compte les aléas qui pourraient affecter le planning ou le coût de réalisation des projets et sur demande expresse du Maire de la Commune, des transferts de crédits entre opération ou de modification de planning, pourront être réalisés dans la limite des crédits disponibles sur l'exercice en cours et dans le respect des règles applicables aux Fonds de Concours et du coût d'objectif global du contrat.

Envoyé en préfecture le 06/05/2015

Reçu en préfecture le 06/05/2015

Affiché le 6 MAI 2015

Ces demandes seront actées par le Président de la CPA.

Toute autre modification du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement, en particulier la suppression d'une opération ou l'ajout d'une opération, dans la limite du coût d'objectif voté à la signature du contrat, devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et d'une délibération de l'organe communautaire compétent. L'annexe au Contrat Communautaire Pluriannuel sera modifiée en conséquence. »

La partie IV « Durée du contrat » est complétée par l'article 9bis

IV. DUREE DU CONTRAT

Article 9 – Le présent contrat est conclu pour 5 ans et prend effet à compter de la date de signature des deux parties et après retour du contrôle de légalité.

Article 9bis – La délibération n°2015_B129 prise en date du 9 avril 2015 porte la durée du contrat à 7 ans.

Les autres articles du contrat communautaire pluriannuel de développement restent inchangés au regard du contrat initial signé en date du 13 Février 2014 puis de l'avenant signé en date du 22 Septembre 2014.

Fait à AIX-EN-PROVENCE

Le.....

Madame Maryse JOISSAINS MASSINI
Président de

La Communauté du Pays d'Aix

Fait à Les Pennes Mirabeau

Le.....
12 MAI 2015

M. Michel AMIEL
Sénateur - Maire de

La Commune des Pennes Mirabeau



ANNEXE
 Programmation annuelle des opérations d'investissements
 2014-2020

CONTRAT COMMUNE DES PENNES MIRABEAU

ANNEXE THEMATIQUE	BUDGET PAR THEMATIQUE	Opérations	COUT GLOBAL DES OPERATIONS								MONTANT HT	% FDC	TOTAL FDC	
			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020					
VOIE ET AMENAGEMENT URBAIN	13 523 000 €	Requalification des voies et mise en sécurité (chemin des pinchades et vieille route gavoite)			500 000 €	1 150 000 €						1 650 000 €	50%	825 000,00
		Quartier Bouroumettes : Opération de mise en sécurité, refecton de l'éclairage et des réseaux humides					300 000 €	1 875 000 €	800 000,00			2 975 000 €	50%	1 487 500,00
		Quartier Voileries : Refecton de voirie et réseaux divers		135 540 €	2 400 000 €	1 050 000 €	932 460 €					4 518 000 €	25%	1 129 500,00
		Travaux de mise en sécurité des fronts rocheux		30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €			180 000 €	50%	90 000,00
		Travaux de mise en sécurité de la voirie communale		1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €			6 000 000 €	50%	3 000 000,00
HABITAT	7 000 000 €	Construction Equipements publics ZAC Pallières 2		20 000 €		3 500 000 €					7 020 000 €	50%	3 510 000,00	
		Travaux de rénovation des groupes scolaires	220 000 €	500 000 €	580 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €			2 900 000 €	50%	1 450 000,00	
EQUIPEMENTS COMMUNICAUX/SOLAIRESET SALLE POLYVALENTE	6 815 000 €	Extension - mise aux normes de groupes scolaires				250 000 €	250 000 €	250 000 €			750 000 €	50%	375 000,00	
		Travaux de réhabilitation et d'aménagement des ateliers municipaux				80 000 €	500 000 €	500 000 €			1 080 000 €	50%	540 000,00	
		Aménagement ancienne caserne pompier pour création d'un pôle sécurité			167 000 €	834 000 €						1 835 000 €	50%	917 500,00
REHABILITATION PATRIMOINE	1 815 150 €	Diagnostic Patrimoine Bât			100 000 €						100 000 €	50%	50 000,00	
		Réhabilitation Elise St Blaise		60 000 €	853 150 €	800 000 €					1 713 150 €	25%	428 287,50	
		Rénovation vestiaires équipements sportifs et refecton logement du gardien stade Fernand Sumère				50 000 €	600 000 €					650 000 €	50%	325 000,00
		Mise aux normes piscine centre aéré les Charmas	42 000 €	266 000 €								310 000 €	50%	155 000,00
		Création d'une plaine sportive - Acquisition Foncière (260 M2)		260 000 €								260 000 €	50%	130 000,00
EQUIPEMENTS SPORTIFS/TOWN/SALLES POLYVALENTE	11 025 798 €	Création d'une plaine sportive et requalification du gymnase Jean Roure		340 000 €	270 000 €	2 637 500 €	2 637 500 €	3 710 788 €			9 595 788 €	25%	2 398 947,00	
		Requalification du stade La Morandière en Gazon synthétique et réalisation de vestiaires			310 000 €						310 000 €	50%	155 000,00	
		Refecton piste cycliste Villodrome Louison Bobet						110 000 €			110 000 €	50%	55 000,00	
		Projet construction locaux associatifs à vocation sportive			1 100 000 €						1 100 000 €	50%	550 000,00	
		Création d'un pôle football - Requalification du stade Giono en Gazon synthétique et refecton des vestiaires		45 000 €	645 000 €							690 000 €	50%	345 000,00
EQUIPEMENTS CULTURELS	12 089 508 €	Réhabilitation du Centre Victor Hugo		39 500 €	850 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €			9 889 500 €	25%	2 472 375,00	
		Réhabilitation salle Albert Camus					100 000 €	500 000 €	500 000 €		1 100 000 €	50%	550 000,00	

Envoyé en préfecture le 06/05/2015

Reçu en préfecture le 06/05/2015

2015

ANNEXE
Programmation annuelle des opérations d'investissements
2014-2020

CONTRAT COMMUNE DES PENNES MIRABEAU

ANNÉE	THEMATIQUE	BUDGET PAR THEMATIQUE	Opérations	COUT GLOBAL DES OPERATIONS							MONTANT AT	% FDC	TOTAL FDC	
				2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020				
	PANORAMA	286 420 €	Réhabilitation chalet Frédéric Mistral			100 000 €	500 000 €	500 000 €				1 100 000 €	50%	550 000,00
			Réalisation d'un parking pour les commerçants quartier Gavotte	3 430 €		17 000 €	360 000 €					380 430 €	50%	190 215,00
	EAU / ASSAINISSEMENT	5 772 415 €	Travaux sur le réseau d'assainissement Zone de Plan de Campagne Tranche 1	25 000 €	150 000 €	370 000 €	280 000 €					825 000 €	25%	206 250,00
			Travaux sur le réseau d'assainissement Zone de Plan de Campagne Tranche 2					675 000 €				675 000 €	50%	337 500,00
			Travaux sur les réseaux humides (eau potable, assainissement, pluvial) quartier Plan des Pennes		255 000 €	500 000 €	800 000 €	1 000 000 €	952 000 €			3 507 000 €	25%	876 750,00
			Bassin de rétention Bellepère et schéma directeur eaux pluviales			85 000 €		630 415 €				715 415 €	25%	178 853,75
	ÉCLAIRAGE PUBLIC / INFRASTRUCTURES / VERDISSEMENT / JARDINAGE	4 224 799 €	Travaux de rénovation de l'éclairage public et sportif	1 200 000 €								1 200 000 €	50%	600 000,00
			Travaux de rénovation de l'éclairage public et sportif		504 759 €	1 000 000 €	1 000 000 €					2 504 759 €	25%	626 189,75
			Travaux de rénovation et d'extension hors MIPPE					300 000 €	150 000 €	150 000 €		600 000 €	50%	300 000,00
			Travaux d'extension réseau vidéoprotection		40 000 €	100 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €			220 000 €	50%	110 000,00
	ÉCONOMIE D'ÉNERGIE / DIAGNOSTIC	250 000 €	Travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux			50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €			250 000 €	50%	125 000,00
	ACCESSIBILITÉ	502 420 €	Mise aux normes accessibilité des établissements publics		25 000 €	49 420 €	178 000 €	250 000 €				502 420 €	50%	251 210,00
	DIVERS	900 000 €	Acquisition de biens mobiliers pour les services et équipements municipaux		150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €			600 000 €	50%	300 000,00
			TOTAL DES INVESTISSEMENTS PAR ANNÉE	1 490 000 €	4 727 759 €	11 272 570 €	18 519 500 €	17 687 288 €	12 687 288 €			68 766 462 €		3 438 321,00
			TOTAL DES FDC PAR ANNÉE	745 000 €	2 363 879,5 €	5 636 285 €	9 259 750 €	8 843 644 €	6 343 644 €			34 381 177,5 €		1 719 160,50
			Montant total des investissements sur 2014/2020									68 766 462 €		3 438 321,00
			Coût d'objectif du Contrat									25 966 078,00		1 298 303,50

Envoyé en préfecture le 06/05/2015

Reçu en préfecture le 06/05/2015

- 6 **MAL** 2015

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Approbation de l'avenant n°1_2015_07 au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune des Pennes-Mirabeau

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

20 JUL. 2015